

Le nouveau Commissaire à l'Agriculture devrait garder le cap

En dépit du départ de Dacian Ciolos du poste de Commissaire à l'Agriculture en fin d'année, la politique de stabilisation du marché du lait doit être poursuivie par son successeur

(Bruxelles, le 16 septembre 2014) Selon une annonce récente, la nouvelle Commission européenne, qui, selon toute attente, entrera en fonction le 1^{er} novembre 2014, comptera aussi, en ses rangs, un nouveau Commissaire à l'Agriculture et au développement rural. L'Irlandais Phil Hogan a été nommé à ce poste mais doit encore, à la fin du mois d'octobre, voir son mandat entériné par le Parlement européen et le Conseil. « Nous félicitons Phil Hogan à l'occasion de sa nomination », affirme Sieta van Keimpema, la vice-présidente du European Milk Board (EMB). « Le changement de commissaire ne doit cependant nullement infléchir le cap de la politique agricole », ajoute-t-elle.

Le Commissaire à l'Agriculture sortant, Dacian Ciolos, avait défendu le principe selon lequel le marché du lait ne pouvait être abandonné à lui-même. Cette opinion avait récolté un vaste soutien parmi les eurodéputés. Même si durant son mandat de commissaire, aucun règlement de suivi effectif ne put être élaboré pour la période après l'abolition des quotas laitiers en 2015, Ciolos et son équipe œuvrèrent dans la bonne direction. Erwin Schöpges, membre du conseil d'administration de l'EMB explique à ce propos : « Ciolos s'est saisi de thèmes importants tels que l'agence de surveillance du marché du lait et a apporté des avancées. Il estime aussi important de communiquer avec les organisations qui défendent vraiment les producteurs. Il ne se contente pas de traiter avec ces fédérations qui arborent dans leur dénomination le mot « agriculteur » mais ne défendent au fait que, les seuls intérêts des laiteries. »

Durant le mandat du nouveau Commissaire à l'Agriculture, le cap doit être maintenu vers une stabilisation du marché du lait. Ce cap s'aligne aussi sur l'article 39 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne qui stipule : « La politique agricole commune a pour but de : [...] assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture, **de stabiliser les marchés**, de garantir la sécurité des approvisionnements (...). » De l'avis de Sieta van Keimpema, la vice-présidente de l'EMB, il est évident que le travail entamé par le commissaire précédent doit être mené à son terme afin que les instruments nécessaires sur le marché du lait puissent enfin être mis en place. « Des événements tels que l'embargo imposé par la Russie sur les importations européennes mettent une nouvelle fois en lumière la nécessité, pour nous, de disposer d'instruments et de possibilités de pouvoir réagir de façon appropriée aux crises et à des conjonctures spécifiques de marché. L'EMB est prêt à collaborer en ce sens à l'avenir avec le nouveau Commissaire à l'Agriculture et avec la nouvelle Commission. »

Contacts :

Sieta van Keimpema (DE, EN) - Vice-présidente de l'EMB : +31 (0) 612 16 80 00

Erwin Schöpges (DE, FR) - membre du CA de l'EMB : +32 (0) 497 90 45 47

Regina Reiterer (DE, EN, FR) - relations presse : +32 (0) 2808 1935